

Intervention de Mme Wendling

Madame Manon Wendling, en qualité de juge de l'application des peines au tribunal judiciaire de Guéret.

Note :

- 1^{er} poste à Guéret
- Avant d'exercer la profession de juge, elle était avocate libérale depuis 12 ans, elle s'est spécialisée en droit international.
- Ensuite, elle a fait une passerelle afin de pratiquer le métier de juge d'application des peines.
- Mme Wendling travaille avec un greffier qui prend des notes et atteste le procès. Elle travaille également un SBIP (pénitentiaire)
- Le juge d'application des peines a pour pouvoir d'investigation.
- La justice est en constante évolution car elle se renouvelle avec des réformes.
- La contrainte de ce métier est l'emploi du temps, on peut finir un procès tard le soir. Le fait que les prisons soient remplies complique la façon de juger.
- Soumise au parquet à la hiérarchie, de la condition de la détention.

Osman :Je pense que l'intervention de Mme Wendling était utile, cela nous a permis de trouver de nouvelles idées des futurs métiers du droit qu'ont peut faire.J'ai appris beaucoup de chose sur le métier de la magistrature suite a son intervention et également sur le métier de juge d'application des peines.

Léo :J'ai trouvé l'intervention de madame Wendling plutôt pertinente et utile ; cela nous a permis d'en apprendre plus sur un métier de magistrature mais aussi de comprendre qu'il n'existe pas un seul parcours professionnel si on s'intéresse au métier de juge d'application des peine (reconversion possible dans le droit)

Louis : L'intervention de Madame Wendling a été constructive à plus d'un égard. Elle nous a premièrement permit d'un peu mieux connaître les voies d'accès à la magistrature, et notamment celle interne ; il a été intéressant d'apprendre, par exemple, que l'ENM n'est pas la seule manière de devenir magistrat. Il nous avait déjà rendu possible de rencontrer un magistrat à l'occasion des Nuits du Droit. Le regard de Madame Wendling sur la profession a cependant été différent, grâce à de son originalité de parcours ; avocate pendant 12 ans, sa reconversion en tant que magistrat lui est apparue comme évidente – la pression libérale propre au métier d'avocat l'ayant mener à des dilemmes morales embarrassant. L'intervention à également permit un petit travail de définition sur ce qu'est le droit.

OSMAN,LOUIS,Léo